

Mairie de PAILLET

Procès-verbal du Conseil Municipal

du vendredi 26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Chagnaud, Bignoneau , Roy, Castaing, Hurmic, Castet

MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Corcket, Schaeffer

Procuration (s)

Mme Favroul à Jean Louis Marais

Absent(s) excusé(s) :

Mme. Favroul

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Castet

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 15/12/2017 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15/12/2017.
2017

Vote : 14 voix

1 abstention F. Hurmic absente pour le Conseil Municipal du 15/12/2017

Procès-verbal approuvé

1. Demande de subvention DETR pour la salle polyvalente

Fabienne Hurmic demande s'il a été trouvé de l'amiante.

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Le Maire explique que l'appel d'offre a été lancé au mois de novembre

2017, résultat au mois de décembre, il a fallu relancer 2 lots en janvier, résultat Jeudi 25 janvier 2018.

Monsieur Le maire explique qu'il y a eu pas mal de mauvaises surprises en termes de coût par exemple, la démolition avec de l'amiante trouvée, cela nécessite un traitement spécifique pour la démolition, une procédure lourde qui impacte le prix de départ.

Le lot des menuiseries intérieures, une seule réponse, proposition dépassant de façon conséquente le prévisionnel.

En résumé l'estimation était de 770 000 HT le résultat nous amène à la somme

De 963 587.65 HT

Monsieur le maire explique que la métropole construit beaucoup, le marché du bâtiment est actif et les entreprises ne veulent pas se déplacer en milieu rural compte tenu de ce contexte favorable.

Vote pour la demande de subvention DETR

Pour 12

Contre 3 : JL Marais, Patricia Favroul, Fabienne Hurmic

Monsieur le Maire lit le montant des lots et précise qu'il a été rajouté la partie Aménagement extérieur afin d'éviter une seconde consultation.

2 Ouverture crédits budgétaires (investissements) 2018

Le budget 2018 n'étant pas arrêté, Monsieur le maire demande l'autorisation à Engager des dépenses d'investissement pour la commune.

Vote : pour 15

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire nous informe que le Café de la Liberté sera repris par Monsieur Bourdon , le juge a signé l'ordonnance .

Mise en place d'un réseau citoyen vigilant : ce sont des personnes volontaires relais dans la commune pour surveiller l'Artolie, et la Garonne, glissements de terrain.

L'objectif est de constituer un réseau solidaire.

Une procédure type a été distribuée aux personnes volontaires.

Monsieur Schaeffer fait remarquer qu'il y a de l'inquiétude à avoir par rapport au nettoyage de l'Artolie . Les riverains ont le devoir de nettoyer la partie qui les

Concerne, c'est la loi, et on doit la faire respecter, la commune doit également Nettoyer sa partie.

Monsieur le Maire nous dit que des courriers sont envoyés aux personnes concernées, afin de leur rappeler leur devoir.

Pourquoi ne pas organiser sur une journée le samedi par exemple une journée collective.

Emmanuel Corcket précise qu'il est important de prendre des conseils pour nettoyer les abords de l'Artolie .

Bernard Reynaud dit qu'il faut commencer par les parties communales.

Commission GEMAPI

Une réunion va être organisée par les 3 communes de la CDC desPortes de l'Entre Deux Mers. La compétence a été prise par la CDC Convergence Garonne, qui ensuite la transfèrera à un syndicat.

Annie Castaing nous informe de l'enquête publique mise en œuvre par la CDC, et qui concerne le projet social du territoire.

Un questionnaire a été mis en place

Cette enquête concerne également les seniors, 24 seniors concernés sur Paillet.

Cette opération est soutenue par la MSA.

Jean Louis Marais nous interroge sur l'accessibilité du salon de coiffure et du cabinet médical, il est possible qu'un organisme vienne contrôler.

Monsieur le Maire précise que c'est à la charge des propriétaires d'effectuer les travaux de mise aux normes des bâtiments concernant l'accessibilité.

C'est à la charge du propriétaire de faire une demande de dérogation pour le report des travaux.Monsieur le Maire répond qu'il est possible de demander une dérogation.

Daniel Hougas fait remarquer qu'il faut faire attention car il y a parfois des organismes Douteux qui se présentent.

Le Conseil Municipal est clos à 19h30

